



COMMUNE DE HAMBACH

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

REUNION du 21 juillet 2025

Le Conseil Municipal						
	Approuve à l'unanimité	<u>Approbation du PV de la séance précédente du 26 mai 2025</u> - le procès-verbal de la séance du 26 mai 2025.				
DCM 2025/28	Décide à l'unanimité	<u>Rénovation énergétique du complexe sportif : Ouverture des plis</u> - de retenir				
			LOTS	ENTREPRISES	TOTAL MARCHÉS H.T.	TOTAL MARCHÉS T.T.C.
		1	ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR ET CRÉPISSAGE	LES PEINTURES REUNIES	239 990,00 €	287 988,00 €
		2	MENUISERIE EXTÉRIEURE	NORBA LORRAINE RICHARDMENIL	190 399,00 €	228 478,80 €
		3	TRAVAUX PRÉPARATOIRES - RÉFECTION GÉNÉRALE - GROS ŒUVRE - PLATRERIE - CARRELAGE - PEINTURE	ECCO RENO SARREGUEMINES	458 350,00 €	550 020,00 €
		4	CHAUFFAGE - VENTILATION	HOULLE SARREGUEMINES	177 039,00 €	212 446,80 €
		5	ÉLECTRICITÉ - ÉCLAIRAGE	BH ÉLECTRICITÉ SARREGUEMINES	14 055,67 €	16 866,80 €
		TOTAL MARCHE DE BASE		1 079 833,67 €	1 295 800,40 €	
	Autorise à l'unanimité	- le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces justificatives.				
DCM 2025/29	Décide à l'unanimité	<u>Rénovation énergétique du complexe sportif : Demande du fonds de concours de la CASC</u> - de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en vue de participer au financement de la rénovation énergétique de son complexe sportif, à hauteur de 250 000 €, - pour l'équipement ainsi subventionné, d'accorder la gratuité d'utilisation aux publics scolaires des communes de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences qui formuleraient une demande d'utilisation.				
DCM 2025/30	Décide à l'unanimité	<u>CASC : Recomposition de l'organe délibérant de la CASC pour le renouvellement général des conseils municipaux en 2026</u> - de proposer à Monsieur le Préfet de la Moselle d'arrêter pour la recomposition de l'assemblée communautaire issue des élections de 2026, une répartition des sièges				

		<p>issue d'un accord local et identique à celle qui est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017, date d'entrée en vigueur de la fusion des EPCI,</p> <p>- d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.</p>
DCM 2025/31	Autorise à l'unanimité	<p><u>CASC : Pacte financier et fiscal : Avenant à la convention</u></p> <p>- le Maire à signer l'avenant à la convention de reversement de produits de fiscalité sur le périmètre d'intérêt communautaire.</p>
DCM 2025/32	Décide à l'unanimité	<p><u>Finances : Adoption d'une amende administrative pour dépôts sauvages</u></p> <p>- D'instaurer une amende administrative pour toute personne, auteure d'un dépôt sauvage.</p> <p>- De fixer ainsi le montant de l'amende administrative forfaitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour des déjections animales et autres déchets de faible encombrement, déposés illégalement dans l'espace public : 50 €. • Pour un amas de détritiques et autres déchets d'encombrement moyennement important, déposés illégalement dans l'espace public : 135 €. • Pour des déchets d'encombrement important, déposés illégalement dans l'espace public : 1 500 €. <p>- De préciser que la procédure administrative engagée à l'encontre des contrevenants ne fait pas obstacle à l'application d'une sanction pénale par le tribunal judiciaire.</p> <p>- De préciser que le Maire impose, en même temps qu'il met en demeure l'auteur des faits, le paiement d'une amende administrative selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par le Trésor public.</p> <p>- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire et/ou son représentant pour signer les pièces nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.</p>
DCM 2025/33	Décide à l'unanimité	<p><u>Demandes de subvention par l'association de Généalogie de HAMBACH & Bibliothèque Municipale et de l'APE LES LOUS'TIK</u></p> <p>- d'accorder une subvention de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 329 € à l'association généalogique de Hambach & bibliothèque municipale, • 85 € à l'APE les Lous'tik <p>représentant 40 % du montant de leur achat.</p>
DCM 2025/34	Décide à l'unanimité	<p><u>Personnel : Création de poste</u></p> <p>- de créer un poste d'adjoint technique contractuel de 14 heures hebdomadaire.</p>
DCM 2025/35	Décide à l'unanimité	<p><u>Acceptation du legs de Madame Angèle COPETTI née MARINGER</u></p> <p>- d'accepter ce legs fait à la commune de HAMBACH avec les conditions décrites dans le testament olographe du 07 janvier 2019,</p> <p>- d'autoriser le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de l'étude notariale Guy FRAYCHINAUD – Christophe LERSY en charge du règlement de la succession de Madame Angèle COPETTI née MARINGER et de signer tout document devant intervenir dans ce cadre.</p>
DCM 2025/26	Autorise à l'unanimité	<p><u>Commune de PUTTELANGE-AUX-LACS : Convention de participation financière aux frais de scolarité pour les élèves d'ULIS</u></p> <p>- le Maire à signer la convention de participation financière des communes de résidence des élèves d'unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) aux frais de scolarité dans la commune d'accueil.</p>

Hambach, le 22 juillet 2025

M. le Maire,
Daniel MULLER




La Secrétaire de Séance,
Sylvie BEYER

